

CAP locale du 13 Novembre 2014
Liste d'aptitude de C en B

Déclaration liminaire de la délégation **F.O.-DGFIP**

Monsieur le Président,

En dehors des problématiques évoquées dans la déclaration liminaire intersyndicale et sur lesquels nous attendons des réponses, le constat est simple et tient en quelques lignes :

- le gel des salaires programmé jusqu'en 2017 empêche tout espoir d'augmentation du pouvoir d'achat des agents.
- Les suppressions d'emploi massives depuis 10 ans à la DGFIP nous conduit aujourd'hui à prioriser nos missions voire à en abandonner certaines. Et les chiffres annoncés lors du dernier CTM ne nous rassurent pas, loin s'en faut : encore 2 000 emplois supprimés en 2015 !
- Et malgré le déficit important d'agents de catégorie B par rapport aux emplois implantés, le nombre de places ouvertes pour les concours et taux de promovabilité ne cessent de diminuer.

Comme l'an passé, nous allons encore siéger alors que nous ne connaissons pas le plan ministériel de qualification. La potentialité, toujours théorique, est en forte baisse, puisque seules 13 possibilités seraient offertes en ce qui concerne la liste d'aptitude au grade de contrôleur 2^{ème} classe des finances publiques.

Ce recul du plan pluriannuel de qualification est inacceptable pour le syndicat **F.O.-DGFIP**, la liste d'aptitude étant un outil de promotion permettant la reconnaissance de la valeur professionnelle et de la technicité des agents ainsi que des efforts consentis par les personnels.

Les agents sont démotivés, démoralisés. Il leur est demandé toujours plus de travail, avec de moins en moins de moyens.

Le manque criant d'effectif ne fait qu'accroître la tension dans des services désertiques, le travail s'accumule, et, alors que le personnel de notre administration a toujours fait preuve d'un professionnalisme exemplaire, il leur est maintenant demandé de prioriser la quantité au détriment de la qualité. Ceci est inacceptable pour beaucoup d'entre eux, et un sentiment de dévalorisation s'installe.

Le nombre décroissant de postulant à la liste d'aptitude de C en B dans notre département en est un exemple frappant ! Pour rappel, 243 dossiers en 2012, 165 en 2013 , 123 en 2014.

En outre, les fiches communiquées lors du GT mutation sont loin de nous rassurer :

F.O.-DGFIP condamne le futur système des RAN dérogatoires et l'abandon des filières dans les SIP.

De plus, nous dénonçons l'instauration de mutations obligatoires en cas de suppression d'emploi. Cette décision est contraire à celle actée dans le système cible à savoir, aucune identification, locale ou nationale, en cas de suppression d'emplois.

C'est encore et toujours du « PERDANT » « PERDANT ». Aucune promesse n'est tenue !

F.O.-DGFIP rappelle sa revendication forte de maintenir et d'étendre à tous les agents de la DGFIP promus de C en B, à titre interne, le droit d'être maintenu dans leur département d'origine dit droit au retour. **F.O.-DGFIP**, seule organisation à défendre cette orientation, souhaite que tous les agents dans cette situation fassent l'objet d'un réexamen favorable pendant les CAP au nom d'une véritable promotion sociale.

F.O.-DGFIP dénonce un système de RAN inadapté à notre réseau et rappelle son attachement à des règles de gestion qui profitent à tous les agents, à savoir :

- une affectation la plus fine possible, Département, Commune, poste ;
- le maintien du droit au retour ;
- 2 véritables mouvements par an ainsi qu'un mouvement spécifique sur poste ;
- le classement des demandes prioritaires à l'ancienneté du fait générateur
- l'examen en CAPN de toutes les situations sociales difficiles ;
- la possibilité donnée aux stagiaires de participer au mouvement complémentaire dès lors qu'ils demandent un rapprochement interne ou externe.

Le Syndicat **F.O.-DGFIP** dénonce la politique de régression sociale sans précédent que constituent ces modalités d'affectation. Il dénonce une volonté de l'administration de réduire le coût salarial en incitant à la diminution des postulants par tous moyens, tout en affichant un taux de satisfaction plus élevé.

La délégation **F.O.-DGFIP**

Titulaire : Mme BERNET Edith
Suppléant : M BERNARD Philippe
Expert : Mme DEGEILH Sophie